Avis de tempête(s) juridique(s) sur l'AEFE

page 6

>> SPÉCIAL HORS DE FRANCE

SNUipp infos

SNUipp - FSU

n° 102 - Mai 2013

AVEC LE SNUIPP-FSU

Agir sur ses conditions de travail !

ÉDITO

« Enseignant, le plus beau métier du Monde » entend-on parfois... Pourtant, nous le constatons au quotidien, les conditions d'exercice du métier se dégradent.
La création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ouvre une nouvelle fenêtre pour la défense des personnels. Il s'agit de se conformer aux principes généraux du code du travail qui rappellent que l'objectif est « d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse ».
Le chantier est vaste ; notre enquête complétée par plus de 300 collègues en poste à l'étranger le prouve bien : effectifs en augmentation, horaires peu ou pas adaptés, programmes trop chargés, évaluations chronophages, tâches administratives qui se multiplient... Les commentaires sont édifiants, ils attestent d'un malaise manifeste à l'étranger.
Dans le même temps, les CHS locaux peinent à voir le jour dans les établissements. Quid de la médecine préventive ? Que dire de la sécurité des locaux dans bon nombre d'écoles en attente de rénovation faute de moyens ?... L'AEFE doit prendre ces problématiques à bras le corps et faire du CHSCT central l'instance de référence en matière de conditions de travail dans le réseau.
Bien conscient des enjeux, le SNUipp donne aujourd'hui la parole aux enseignants pour rendre visible la réalité de leurs conditions de travail, leurs attentes et parfois leur souffrance.

Invitation au voyage

Le jeudi 4 avril, le Jury du concours *« Carnets de voyages »* s'est réuni pour délibérer et décerner les récompenses aux classes participantes. Parmi les lauréats, une classe du lycée La Bourdonnais de l'Ile Maurice a reçu le prix *« Coup de cœur spécial Hors de France »* !

Organisé par le SNUipp, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, le Café Pédagogique, les éditions L'Ecole des loisirs, la Ligue de l'enseignement, le Réseau des Villes Educatrices, la Mairie de Lyon et la Ville de Paris, ce jeu concours avait cette année pour objet la confection d'un « carnet de voyage ». Voyage imaginaire ou réel, à l'exemple du périple mythique d'Ulysse, des voyages initiatiques de Candide ou de Sinbad, des voyages imaginaires de Gulliver ou de Robinson ou de chacun d'entre nous à la découverte du monde... un thème *« sur mesure »* pour les élèves établis à l'étranger, également conviés à participer au concours.
Chaque classe était invitée à imaginer un ou plusieurs récits de voyages et à les mettre en scène sous forme d'un album illustré rassemblant, au fil d'un scénario, textes, croquis, collages, cartes, dessins, photographies et racontant, sous un regard subjectif, les étapes du parcours, les rencontres marquantes, les lieux significatifs, les coutumes locales...
Les productions ont été examinées selon quatre critères : l'intérêt et l'originalité du scénario et du voyage proposé, l'imagination et inventivité dans les textes et l'illustration, la richesse du projet pédagogique et la qualité esthétique de l'objet produit.
Pour cette édition, le 1er prix a été attribué à une classe de CM2 de Bordes (64) pour le remarquable carnet de voyage d'un tirailleur sénégalais pendant la première guerre mondiale. Une idée originale traitée de manière émouvante et d'une exceptionnelle qualité plastique.
Parmi les lauréats pour cette édition 2013, le prix *« Coup de cœur spécial Hors de France »* a été attribué à la classe de CP2 du lycée La Bourdonnais de Curepipe (Île Maurice) pour son carnet de voyage intitulé *« Tous les Bleus de l'Île Maurice »*.
Avec les félicitations du secteur HDF !

Les prix

- 1er prix : une classe découverte dans un centre de la Ligue de l'enseignement
- 2e prix : un caméscope numérique
- 3e prix : un appareil photo numérique
- Prix « coup de cœur » (une quinzaine) : un lot de livres de l'Ecole des loisirs

Liens

- Tous les lauréats du concours 2013 sur www.snuipp.fr
- Bibliothèque nationale de France : http://www.bnf.fr
- Café pédagogique : www.cafepedagogique.net/
- Ligue de l'enseignement : www.laligue.org/

SNUipp *infos*, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Ce journal a été réalisé par :
Nathalie Malapert
Michel Deschodt
Christophe Le Bolc'h
Jean-Michel Chassagne
Pierre-Yves Miragliese
Jean-Luc Clisson

SOMMAIRE

P 2 : Jeu concours : "Carnet de voyage"
P 3 à 5 : Enquête : Le climat dans les écoles et les conditions de travail à l'étranger
P6 : Le CHSCT : son rôle et ses missions
P7 : Tribunal administratif : Avis de tempête(s) juridique(s) sur l'AEFE
P8 : Le SNUipp Hors de France

Le climat dans les écoles et les conditions de travail à l'étranger

Le SNUipp HDF a mené, auprès des enseignants en poste à l'étranger, une enquête sur les conditions d'exercice à l'étranger, en relation avec les travaux du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de l'AEFE (CHSCT), compétent pour l'ensemble des personnels du réseau.

Cette première enquête sur les conditions de travail à l'étranger n'a pas vocation d'exhaustivité. Du reste, les remarques des collègues sont tout aussi riches d'enseignements que la synthèse des chiffres. La richesse et la diversité des témoignages montrent bien la réalité de ce qui se passe sur le terrain. Cette enquête n'a pas non plus pour but d'opposer les enseignants à leur administration : les intéressés ont répondu en toute sincérité et de façon anonyme. D'ailleurs, les résultats montrent bien qu'un climat de confiance au travail est possible mais cela dépend aussi des qualités relationnelles des personnels d'encadrement et de leur formation en tant qu'animateurs d'équipe.
Si 76% de nos collègues jugent notre métier *« épanouissant »*, car il touche notamment au relationnel et à *« la gestion de l'humain »*, les résultats révèlent cependant un certain mal-être chez les enseignants de l'étranger, comparable à celui de leurs collègues en activité en France.

Qui a répondu ?

Plus 300 personnels, dont 86% sont des enseignants du premier degré, ont complété l'enquête entre octobre 2012 et fin janvier 2013. Ce sont majoritairement des femmes (72%), 38% d'entre eux ont entre 30 et 40 ans, 35% ont entre 40 et 50 ans.

Sexe : hommes 28%
femmes 72%

Catégories d'âges :
20 - 30 ans 6%
31 - 40 ans 38%
41 - 50 ans 35%
51 ans et plus 21%

Fonctions :
directeur 3%
adjoint 83%
autre 14%

Niveau d'enseignement :
maternelle : 24%
élémentaire 72%
autre 4%

D'une manière générale, comment ressentez-vous votre métier ?

Très épanouissant	20%
Plutôt épanouissant	56%
peu épanouissant	19%
pas du tout épanouissant	2%
sans réponse	3%

Estimez-vous que ces contraintes vous empêchent de bien faire votre travail ?

	Non	Oui	Sans réponse
Les injonctions de la hiérarchie	46%	46%	8%
La multiplication des documents à remplir	26%	68%	6%
Le nombre d'élèves par classe	28%	68%	4%
La lourdeur des programmes	22%	72%	6%
Le manque de temps	22%	75%	3%
La baisse de l'offre de formation	44%	49%	7%
La fatigue due au travail	33%	63%	4%

Au quotidien, le métier est devenu une véritable *« course d'obstacles »*. On demande de plus en plus aux enseignants et de plus en plus vite. Malgré leur engagement et leur conscience professionnelle, ils estiment avoir de moins en moins les moyens de faire du bon travail et ils éprouvent un sentiment d'usure qui entraîne une baisse d'enthousiasme au fil des ans. Le tout dans un contexte de dégradation du service public d'éducation à l'étranger : des moyens humains et matériels en continuelle diminution, des effectifs en hausse constante, des programmes alourdis, une certaine dégradation des relations avec la hiérarchie... tout cela concourt à accentuer la fatigue au travail.

Quel jugement portez-vous sur les points suivants ?

	Insatisfaisant	Satisfaisant	Sans réponse
Votre salaire	56 %	42 %	2 %
La vie dans votre école	37 %	62 %	1 %
La relation avec les parents	15 %	82 %	3 %
L'évaluation de votre travail	44 %	47 %	9 %
Les demandes institutionnelles	72 %	20 %	8 %
La liberté pédagogique	26 %	70 %	4 %

Les collègues se déclarent globalement satisfaits (62%) de la **vie dans leur école** et très majoritairement satisfaits de **la relation avec les parents** (82%). Par contre, **les demandes institutionnelles** sont mal vécues (72%). **Les tâches administratives, de plus en plus nombreuses, inutiles et chronophages, sont un facteur de stress important dans les écoles, à l'étranger comme en France.**

Majoritairement, les personnels ne constatent pas d'entrave à **leur liberté pédagogique** (70%), malgré quelques entorses relatées ici et là : certains établissements *« vitrines »* ou certains IEN ont tendance à imposer des pratiques ou des activités plutôt que d'engager un dialogue constructif avec les équipes. Les projets « parachutes » sont toujours très mal vécus.

L'opinion sur **l'évaluation du travail des enseignants** est partagée. Là encore, cela dépend des IEN en résidence qui ont des pratiques diverses, plus ou moins bien vécues localement. Pour le SNUipp, l'évaluation individuelle sanctionnée par une note d'inspection est obsolète. Le SNUipp revendique une évaluation individuelle, respectueuse des personnels, formative, valorisant le travail de l'enseignant et la réussite des élèves.

Ce n'est pas une surprise, **le salaire** est jugé insatisfaisant par une majorité des collègues (56%), même si l'on relève un taux plutôt élevé de satisfaits (42%). Cela peut s'expliquer par certaines disparités à l'étranger liées au traitement indemnitaire ou au coût de la vie, variables d'un pays à l'autre.

ENQUÊTE DU SNUIPP - HDF

Quelques commentaires :

Clientélisme, vitrine et course à la médaille...

« Toujours plus de temps à consacrer à la promotion de l'établissement, on demande aux professeurs d'être de plus en plus des commerciaux, des vendeurs... Beaucoup de rencontres individuelles avec les parents le soir après les cours pour assurer le "service après-vente", les familles paient, elles sont des clients à satisfaire. »

« Les écoles à l'étranger deviennent trop clientélistes. Sous prétexte que les parents paient des écolages conséquents, certains critiquent nos horaires, nos salaires voire notre pédagogie ! ... On nous demande faire des projets à tout va, des spectacles et autres événements à organiser qui prennent beaucoup de temps en plus de notre travail de classe déjà très prenant.»

Gestion de l'humain par courriels

« Une autre chose que je trouve difficile à vivre est la communication qui se fait uniquement via mails... Il semblerait que le salut matinal ou l'échange de paroles fassent partie d'habitudes désormais révolues. »

Des conditions matérielles pas partout satisfaisantes !

« On a besoin de matériel pour travailler : comment donner le goût de la lecture à des enfants lorsqu'on dispose de bibliothèques aussi pauvres ? Comment évaluer le B2I lorsqu'on a un seul ordinateur par classe ? Comment mener à bien des projets en sciences lorsqu'on doit se débrouiller seul pour trouver tout ce dont on a besoin ? »

« Les conditions matérielles sont peu satisfaisantes : petites classes, pas de matériel audio, matériel informatique inexistant ou sous-dimensionné pour faire son travail d'instit (internet lent, matériel peu pratique, vieux, hors service). »

Des effectifs qui explosent et pas assez de maîtres...

« Si les enfants étaient moins de 20 par classe et que nous disposions dans chaque école de 2 enseignants supplémentaires qui permettraient de travailler à tour de rôle par petits groupes, alors l'échec scolaire serait réduit, les enseignants seraient moins fatigués, les cours de langue, de sciences (expériences) ou d'informatique (avec 1 ou 2 ordinateurs par classe !), entre autres, pourraient être assurés dans de meilleures conditions. »

« Je tiens à noter une impression grandissante de fatigue, sans doute en partie liée à l'âge, mais aussi au nombre d'élèves : sur les trois dernières années en CM2, 30, puis 29, puis 31 élèves dont certains ont des besoins très particuliers. »

« Je suis dans une très grosse école, surdimensionnée au niveau des effectifs par rapport à l'espace : école très bruyante, récrés anxiogènes et accidentogènes, effectifs toujours en hausse. »

Des horaires peu ou pas adaptés, des programmes encore plus chargés, de la paperasse...

« Oui, en primaire les programmes sont trop chargés. On fait tout trop vite, on n'a plus le temps pour faire des projets qui sortent des chemins battus et qui motivent enseignant et élèves, ni le temps pour les élèves d'ingérer la somme de choses à apprendre. Oui, on est submergés de documents, surtout si l'on souhaite sortir, oui, on est épuisé par la discipline à faire et le temps donné aux corrections »

« Nous travaillons le long d'un boulevard et souffrons d'un bruit élevé et permanent. Les emplois du temps à trous, la surcharge horaire des élèves due aux enseignements cumulés des langues, contribuent à la fatigue. L'aide personnalisée, le soir ou le mercredi à midi participe au stress. »

« Depuis de nombreuses années, la surcharge de travail administratif (nombreux formulaires à compléter, tenu de comptes divers, multiplications des projets, réunions diverses...) laissent de moins en moins de temps au travail purement pédagogique. Les heures de travail s'accumulent (autour de 45 h/ semaine). Je me sens de plus en plus fatigué...»

La relation professionnelle avec le directeur d'école ?

	Non	Oui	Sans réponse
Il se sent concerné par mon bien-être dans l'école.	38%	53%	9%
Il prête attention à ce que je dis.	32%	62%	6%
Il m'aide à mener à bien ma tâche.	36%	51%	13%
Je travaille dans un climat de confiance avec lui.	31%	60%	9%
Je ressens une pression administrative.	41%	53%	6%
Je ressens une pression pédagogique.	48%	44%	8%

... et la relation professionnelle avec le chef d'établissement ?

	Non	Oui	Sans réponse
Il se sent concerné par mon bien-être dans l'école.	52%	30%	18%
Il prête attention à ce que je dis.	46%	32%	22%
Il m'aide à mener à bien ma tâche.	50%	26%	24%
Je travaille dans un climat de confiance avec lui.	42%	31%	27%
Je ressens une pression administrative.	37%	41%	22%
Je ressens une pression pédagogique.	52%	26%	22%

Sur le plan relationnel, les collègues font majoritairement confiance à leur directeur mais l'enquête souligne aussi le *« fossé »* existant entre les personnels du premier degré et les chefs d'établissements.
La culture administrative et pédagogique de ces derniers (formés pour diriger des établissements du secondaire mais ignorant souvent les spécificités du premier degré) ne facilite pas le rapprochement. Un besoin de formation visant à améliorer leur capacité d'adaptation au fonctionnement du primaire est à souligner. En qualité de supérieurs hiérarchiques, ils se reposent souvent sur les directeurs d'école mais ils doivent être à même de mieux cerner les problématiques du 1er degré et de gérer l'école sans avoir recours à la pression. Ceci allégerait le fardeau de la responsabilité qui pèse très lourd sur nos collègues directeurs et qui altère parfois la qualité de leurs relations avec les équipes. Car le stress est tout aussi présent à leur niveau.

Mal-être, malaise, souffrance... ne pas en rester là !

J'ai pensé à prendre un ou des jour(s) de congé face à cette pression

OUI	23%
NON	77%

Cette pression m'a obligé(e) à prendre un ou des jour(s) de congé.

OUI	8%
NON	92%

Le sentiment d'être *« empêché »* de faire son travail comme il faudrait déstabilise tout professionnel. De nombreux collègues, se sentant en difficulté, cherchent des solutions : se mettre en congé de maladie ou à temps partiel, changer de métier...

Le SNUipp a remis au Secrétaire Général de l'AEFE les résultats de cette première enquête. Bien entendu, celle-ci, centrée sur le relationnel et la lourdeur des tâches, ne remplace en rien une véritable enquête (ou plusieurs) sur les risques psychosociaux dont les entrées devraient être multiples, à la croisée du médical, de la psychologie de l'individu et de l'environnement de travail. Ce travail revient au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de l'Agence mais le chantier ne fait que commencer à l'AEFE alors qu'il est bien engagé, depuis 2010, au Ministère des affaires étrangères.

Sur la question spécifique du harcèlement, qui reste soumise à un cadre juridique strict, les personnels du MAEE disposent, depuis 2012, de *« points d'entrées »* et de différentes adresses référentes sur fiche pour saisie de leurs problèmes (assistants sociaux, psychologues, médecin du MAEE, Direction des ressources humaines et organisations syndicales). Dans l'attente de l'élaboration d'un document similaire à l'AEFE, le SNUipp orientera les collègues disposant de témoignages attestant de situations de harcèlement vers l'adresse du médecin du MAEE.

Quelques commentaires :

Un encadrement qui raisonne souvent par priorités financières...

« La réussite des élèves est considérée comme un objectif financier à atteindre (au même titre que des commerciaux dans une entreprise)... L'inspectrice nous parle de la rentabilité financière des différents dispositifs que nous mettons en œuvre pour aider nos élèves, c'est absurde et stressant voire menaçant. »
« Dommage, qu'il n'y ait pas une rubrique spéciale sur le harcèlement du comptable, c'est en effet la personne qui porte une restriction budgétaire au niveau des budgets de classe et des frais liés aux projets pédagogique, elle abuse parfois de son pouvoir envers les recrutés locaux »

... mais tout dépend des personnes et de leur manière de gérer les équipes

« Dans notre école, il y a une très bonne ambiance entre les collègues. Il y a des vrais échanges, une réelle écoute du directeur de l'école pour chacun d'entre nous, autant à titre professionnel que personnel. »
« Les réponses sur les relations avec les directeurs et les chefs d'établissements dépendent complètement des personnes qui occupent ces postes. »
« Il s'avère souvent que forts du désir de laisser leur trace personnelle à tout prix, ils tentent de tout révolutionner sans tenir compte de l'expérience et des avertissements des collègues.»

Le CHSCT : son rôle et ses missions

Créé à la fin de l'année scolaire 2009/2010, le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de l'AEFE est une émanation du Comité Technique de l'Agence.
7 sièges sont à pourvoir pour les représentants du personnel. Suite aux élections professionnelles de 2010, la FSU y occupe trois sièges, un siège étant réservé au SNUipp FSU. L'administration dispose de 5 sièges (le CHS n'est pas paritaire et n'est que consultatif).

Les missions

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.
La mention « conditions de travail » ajoute des compétences majeures au CHSCT qui portent aussi bien sur l'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité) que sur l'environnement physique du travail (bruit, température, poussières...), le temps et les horaires, l'aménagement des postes de travail ou l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail telles que le numérique...
Le CHSCT doit être consulté sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de santé, de sécurité et les conditions de travail. Cela peut aller d'un déménagement ou de la construction d'une école à une fusion d'école ou même à une réforme globale.
Le CHSCT est également compétent à l'égard des personnes. En particulier, il doit faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et améliorer les conditions de travail des femmes enceintes. Le CSHCT est aussi consulté sur la situation des travailleurs handicapés.
Le CHSCT réalise des enquêtes, mène des visites de sites, analyse les risques afin de proposer des actions de prévention (en matière de harcèlement par exemple) et analyse les circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles.
Les agents de prévention qui sont des acteurs importants de la mise en place d'une politique de prévention des risques doivent être volontaires pour exercer leurs missions, avoir des décharges de service et une formation spécifique.
Secrétaire du CHSCT de l'AEFE, Henri Nouri - Email : henri.nouri@snes.edu
Représentant titulaire SNUipp au CHSCT de l'AEFE : Jean Michel Chassagne - Email: jean-michel.chassagne@snuipp.fr

Pour tout problème rencontré dans les écoles ou à titre personnel dans le cadre du travail, il est important de contacter vos représentants afin qu'ils puissent intervenir au niveau du CHS local (s'il existe !) ou central.

Le CHSCT se réunit :

- au moins trois fois par année civile
- à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves
- à la demande motivée (saisine) de son président, ou du CTP, ou de 50% au moins des représentants des personnels,
- en cas de danger grave et imminent constaté et conduisant à une divergence entre un membre du comité et l'employeur sur *« la réalité du danger ou la façon de le faire cesser »*.

CHSCT AEFE : des compétences élargies aux personnels du réseau

Jusqu'aux événements dramatiques survenus au Japon en 2011, l'AEFE limitait le champ d'application du CHSCT aux seuls agents du siège, à Nantes et à Paris. Suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima et à la demande des organisations syndicales de la FSU, l'Agence a convoqué un CHSCT extraordinaire afin d'évaluer la situation de danger grave et imminent à Tokyo, l'incident de la centrale nucléaire ayant conduit certains enseignants du lycée français de Tokyo à exercer leur droit de retrait.
Le SNUipp et le SNES ont ainsi obtenu une première avancée :
la reconnaissance de l'élargissement du champ de compétences du CHSCT à l'ensemble des personnels exerçant dans le réseau. L'Agence prétendant alors traiter uniquement en CHSCT les grandes problématiques transversales, les organisations syndicales ont également exigé la possibilité d'examen des questions d'ordre individuel concernant les agents détachés. Ce point a été acté à l'unanimité en Comité Technique, ce qui constitue une avancée significative supplémentaire pour la protection des personnels à l'étranger.

Avis de tempête(s) juridique(s) sur l'AEFE

Depuis deux ans, l'AEFE a fait l'objet d'une cascade de recours auprès des tribunaux administratifs (« TA »). Contribution des établissements, avantage familial, frais de scolarité, ruptures de contrats... une impressionnante série de revers juridiques à même de déstabiliser l'opérateur public, voire de menacer son existence.

28 mars 2013 : le Conseil d'Etat annule la suppression de l'Avantage familial dans des établissements sans section collège/lycée

Suite à la requête du SNES en annulation de l'arrêté du 23 août 2011 réduisant à zéro l'avantage familial dans les établissements* dépourvus de section collège et/ou lycée pour les tranches d'âges correspondantes, le Conseil d'Etat a tranché : l'AEFE a commis une « erreur de droit ». Par contre, l'avantage familial peut être maintenu à zéro en cas de scolarité gratuite (Allemagne). En toutes circonstances, le SNUipp avait dénoncé cette mesure inique et soutenu la démarche juridique du SNES. Si le Conseil d'Etat satisfait en partie la demande syndicale, il ne reconnaît pas pour autant le caractère de « prestation familiale » de l'avantage familial. Reste que l'AEFE devra dédommager les personnels résidents concernés.

**Pays ou villes concernés : Naples, Berne, Amsterdam, Slovaquie, Slovénie, Ibiza, Stuttgart, Heidelberg et Bonn.*

22 février 2013 : le TA de Paris annule la contribution des établissements à l'AEFE

Un avocat du Barreau de New York a obtenu l'annulation de la décision du Conseil d'administration du 4 décembre 2008 instituant une contribution assise sur les frais de scolarité. Cette « taxe », de 6 % pour les écoles en gestion directe et conventionnées et de 2 % pour les écoles uniquement homologuées, est destinée à recouvrir les frais de fonctionnement de l'agence (pensions civiles des personnels et charges immobilières). Pour le TA, « aucun texte législatif ou réglementaire n'a habilité le CA de l'AEFE à instituer la contribution ». L'agence a déposé un recours en annulation de ce jugement assorti d'un sursis à exécution, mais d'ores et déjà, ce jugement constitue un véritable séisme dont on n'ose imaginer les conséquences financières. Le Conseil administration du 26 mars dernier a néanmoins réaffirmé son soutien à l'AEFE contrainte, en 2008, de créer ce dispositif pour équilibrer ses comptes à défaut d'argent public. Une mesure désapprouvée à l'époque par les syndicats de la FSU qui avaient réclamé une compensation de l'Etat français.

19 février 2013 : le TA annule le plafonnement de la PEC pour les écoles homologuées en 2010-2011

Une famille a obtenu l'annulation de la décision instaurant le plafonnement pour 2010-2011 de la prise en charge des frais de scolarité des élèves du lycée à hauteur des tarifs applicables en 2007-2008, aucun texte réglementaire n'ayant donné à la directrice de l'AEFE compétence pour instituer ce plafonnement.

20 mars 2012 : l'arrêt « Chauvet »

La Cour administrative d'appel de Paris a confirmé le jugement du 25 juin 2010 en faveur d'un parent d'élève qui n'avait pu scolariser ses enfants à l'école française de Munich (EGD) en raison d'une longue liste d'attente. Pour la Cour d'appel, l'AEFE est « tenue d'assurer, vis-à-vis des enfants français, les missions de service public relatives à l'éducation et en particulier l'obligation de scolarisation [...] sans pouvoir opposer, pour quelque motif que ce soit, l'absence de places disponibles ». Cette obligation de résultat n'affecte que les établissements en gestion directe. L'AEFE s'est pourvue en cassation auprès du Conseil d'Etat le 16 mai 2012.

Le TA de Nantes tranche... en faveur des personnels !

Véritable camouflet pour l'AEFE, le TA a débouté l'AEFE pour une fin de mission anticipée et un non renouvellement de détachement abusifs. De quoi faire réfléchir certains chefs d'établissements avant de recourir à ce type de procédures à l'encontre de leurs personnels.

16 juin 2011 : annulation de la décision du non renouvellement de détachement

Au terme d'un contrat de 3 ans, le renouvellement de détachement d'un résident est soumis à l'avis du chef d'établissement. Un moyen de pression que le SNUipp a toujours contesté : le supérieur hiérarchique, à la fois juge et partie, dispose ainsi d'un pouvoir dont il peut faire usage de façon abusive, en cas de conflit ou « d'incompatibilité d'humeur » avec un enseignant. Le non renouvellement de détachement entraîne le non renouvellement du contrat et contraint l'agent à réintégrer dans son département d'origine sans qu'il ait juridiquement les moyens de se défendre. Une décision qui peut être lourde de conséquences sur la vie de l'intéressé lorsqu'il est durablement installé dans le pays.
Il y a deux ans, le Tribunal administratif de Nantes a annulé la décision de non renouvellement d'un collègue résident installé depuis plus de 20 ans dans son pays de résidence. Sa hiérarchie lui reprochait une attitude soi-disant « discriminatoire » vis-à-vis de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, mais à l'audience, le débat s'est déplacé ailleurs : l'AEFE a justifié cette décision au nom de... la mobilité des résidents. Une incohérence, entre autres faiblesses d'un dossier peu étayé, qui a contraint l'agence à rétablir le collègue dans ses fonctions, par décision du juge.

22 février 2013 : annulation de la fin anticipée de mission

La procédure de fin de mission anticipée permet à l'AEFE de rompre un contrat en cours d'exécution (expatrié ou résident), de suspendre le collègue le cas échéant jusqu'à la date de sa réintégration, y compris en cours d'année scolaire. La procédure contradictoire permet au collègue de prendre connaissance des griefs qui lui sont reprochés et de pouvoir rédiger un mémoire de défense avant l'étude de son dossier en CCPL ou CCPC. En tout état de cause, l'Agence doit justifier et prouver une faute lourde pour entamer la procédure faute de quoi sa décision peut être invalidée par le tribunal administratif.

C'est qui vient d'arriver à un collègue résident depuis plus de 15 ans dans son pays de résidence. L'administration lui a reproché à tort des comportements violents vis-à-vis de ses élèves et lui a signifié une fin anticipée de mission. Le Tribunal, reprenant en grande partie l'argumentaire du SNUipp développé en CCPC, relevant « des faits imprécis, voire contradictoires », et s'appuyant sur les excellents rapports de l'intéressé, a conclu à « une décision entachée d'erreur d'appréciation » et lui a donné raison. L'agence a fait appel de ce jugement.

Dans les 2 cas, l'action du SNUipp conjuguée à l'expertise d'une avocate spécialisée en droit administratif ont permis de faire valoir les droits de personnels. Le SNUipp regrette le recours à la justice, une meilleure écoute de nos argumentaires en instance aurait pu éviter des procédures longues et coûteuses.

SNUipp - FSU

LE SNUIPP-FSU "HORS DE FRANCE"

Premier syndicat en France comme à l'étranger, le SNUipp-FSU est majoritaire dans les commissions paritaires.

Les représentants du SNUipp Hors de France siègent dans toutes les commissions (de l'AEFE, de la Mission Laïque Française, du SEFFECSA, des recrutements COM, Ecoles Européennes, CAPN des promotions...) qui se tiennent en France.
Des représentants en poste à l'étranger siègent également dans les instances centrales :

- Comité technique de l' AEFE: François LE FLOC'H (Maroc), Alexandra BERBAIN (Pays-Bas)
- Conseil d'administration de l'AEFE: Bruno BEAURAIN (Maroc), Régine DOUZENEL (Argentine), François Turlan (Madagascar)
- Commissions MLF : Vincent GOMET (Maroc)
- SEFFECSA : Arnaud Dewalles (Allemagne)

Nos sections locales :

Dans le pays où vous exercez, il y a aussi un correspondant local du SNUipp !
Demandez-nous ses coordonnées par courriel ou par téléphone.

SNUipp Maroc

SNUipp FSU ESPAGNE

STAGE HDF

La 19ème édition du stage d'été du secteur Hors de France aura lieu à **Paris les 20, 21 et 22 août 2013** et rassemblera des collègues du monde entier. Ce rendez-vous annuel permet de faire le point sur l'actualité du réseau de l'enseignement français à l'étranger, sur les problématiques locales et l'organisation de la vie syndicale. Les analyses qui en ressortent concourent à l'élaboration du texte d'orientation du SNUipp Hors de France. Ce stage est aussi un moment convivial, d'échanges entre collègues des quatre coins du monde.

L'ÉQUIPE DU SNUIPP-FSU " HORS DE FRANCE"

Christophe LE BOLC'H- Jean-Michel CHASSAGNE- Michel DESCHODT-
Nathalie MALAPERT-Pierre-Yves MIRAGLIESE

NOUS CONTACTER

Skype : *snu-hdf*

Site : *www.snuipp.fr rubrique Hors de France*

Si vous souhaitez recevoir La Lettre d'information du SNUipp HDF, abonnez-vous à notre liste de diffusion :

http://list.snuipp.fr/mailman/listinfo/snuhdf_infos

IL EST TOUJOURS TEMPS DE SE SYNDIQUER !

Vous pouvez adhérer sur notre site soit directement en ligne, soit en imprimant le bulletin d'adhésion.

www.snuipp.fr
rubrique : « Hors de france »

MÉMENTO

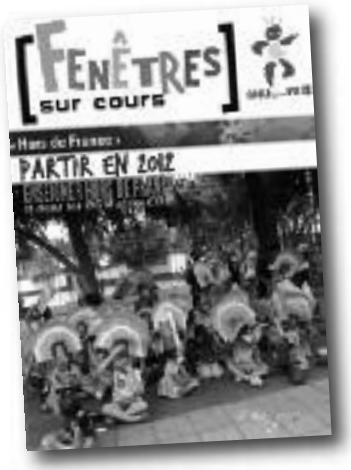

**Conseils, informations, barèmes, contacts...Toutes les informations nécessaires pour les candidats au départ !
A nous demander ou à télécharger dans les pages "hors de France" du site**
www.snuipp.fr